



Publié le 06/10/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020

Délibération n° 2020-119
MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DU POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION
AMENAGEMENT- GRANDS PROJETS URBAINS ET HABITAT - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 48

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire, Délégué aux Ressources humaines et à l'Administration générale, propose, suite à la création du poste de Chargé(e) de mission aménagement-grands projets urbains et habitat inscrit au tableau des effectifs soit modifié afin d'être pourvu par un agent en contrat.

Il est rappelé que ce poste, rattaché au Cabinet du Maire, Direction du Développement, a pour missions principales :

- La définition et mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement urbain et de politique de l'habitat
- Le pilotage et la contractualisation des projets dans le respect des exigences de la Ville en matière d'architecture, de paysage ou de programmation
- Le pilotage d'un urbanisme négocié avec les opérateurs immobiliers
- Le pilotage de certains grands projets sous maîtrise d'ouvrage Ville.

La personne devra disposer de compétences en matière d'urbanisme et d'architecture, d'une connaissance du marché immobilier et des différents champs et acteurs de l'aménagement opérationnel, et notamment maîtriser toutes les phases réglementaires, techniques, financières du montage de projets complexes. L'agent devra justifier d'une maîtrise des techniques de communication écrites et orales.

Cet emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, filière technique, peut, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article 3 - 3 alinéa 2°. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret N° 2017-310 du 9 mars 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la loi N° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique portant modification des dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de droit public,

Vu le décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Considérant l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie Participative en date du 21 septembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la modification des conditions d'emploi du poste de Chargé(e) de mission aménagement-grands projets urbains et habitat.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or initial.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.